



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI

Association loi de 1901

Fondée en 1972

www.apecbn.org

13 rue du Poirier au large 78870 Bailly

apecbn.baillynoisly@orange.fr

Monsieur Jacques Alexis
Maire de Bailly
Mairie de Bailly
1 rue des chênes
78870 Bailly

Lettre recommandée/AR

Objet : Recours gracieux contre l'approbation de la modification n°3 du PLU suite au rapport du commissaire enquêteur, selon l'extrait n° 2021/60 du registre des délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021.

V/Réponse du 30 septembre 2021

Bailly, le 20 novembre 2021

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions de votre réponse qui toutefois ne répond pas à nos demandes conformes aux attentes des baillacois exprimées dans le rapport de Madame le Commissaire enquêteur du 21 mai 2021.

L'avis finalement « favorable » énoncé dans ce rapport doit-il pour autant être considéré comme un « blanc-seing » vous autorisant à agir en occultant toutes les recommandations de bon sens exprimées dans ce rapport, après consultation de la population ?

Vous énoncez dans votre lettre les échanges entre le Commissaire enquêteur et vous-même, votre adjointe à l'urbanisme et vos services en cours de la procédure d'enquête publique.

En particulier, vous dites « *Les recommandations, jugées nécessaires à une meilleure compréhension de la modification N°3 du PLU, ont été appliquées ou le seront lorsque le projet du nouveau pôle Gare lié à cette modification sera plus abouti.* ».

Ceci confirme déjà que la modification n°3 du PLU était bien intimement liée à un projet immobilier sur ce quartier, ce qui n'est pas l'esprit d'un PLU et de ses modifications.

Par ailleurs les recommandations que Madame le commissaire enquêteur a jugé utile de mettre dans son rapport, après vos échanges, se caractérisent bien par des nécessités d'actions plus ou moins urgentes.

1/2